

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Règlement de la dette intérieure : prêt de 158 milliards de francs Cfa

CONVAINCUE de la détermination du président Oligui Nguema d'instaurer une meilleure gouvernance des deniers publics et relancer l'économie en soulageant les entreprises, la multinationale bancaire africaine a décidé d'accorder cet important prêt au Gabon.

L-JN
Libreville / Gabon

APRÈS le règlement des arriérés sur la place financière internationale en l'espace de deux mois, le président du Comité pour la transition et la restauration des institutions CTRI, chef de l'État, le général Brice Oligui Nguema, s'emploie, cette fois-ci, à régler la dette intérieure devenue un véritable boulet pour l'État gabonais.

À la suite d'intenses négociations avec le groupe Ecobank, l'établissement bancaire panafricain a décidé d'apporter son soutien en octroyant 158 milliards sous forme de prêt, pour payer une partie la dette intérieure due aux entreprises gabonaises. Une véritable bouffée d'oxygène pour ces nombreuses sociétés dont les activités peinaient à reprendre sérieusement et tournaient au ralenti, ces dernières années.

Cet prêt accordé aux autorités gabonaises intervient au moment où la Task force sur la dette publique poursuit ses investigations et travaux pour définir son niveau réel, après avoir livré ses premières conclusions. Ce soutien financier va non seulement permettre de relancer l'économie, redonner confiance aux entreprises mais va aussi aider à préserver les emplois dans de nombreux secteurs. Les fonds octroyés par Ecobank devront être directement logés et gérés par le Trésor public, en relation avec la Direction générale de la dette.

Il ressort également que, contrairement aux procédures en cours dans les milieux bancaires impliqués dans le remboursement des créances de l'État, il n'y aura plus de double décote imposée aux entreprises devant bénéficier du remboursement de leurs créances. Toutefois, elles disposeront de leurs fonds après vérification de la régularité de leurs activités auprès du fisc et de la CNSS, notamment. Les négociations engagées entre

le CTRI et ce groupe financier apparaissent comme une manière de hâter la restructuration de la dette intérieure que tarde à opérer le Club de Libreville.

Or, annoncé le 31 août dernier parmi les 4 points sur les 13 propositions faites par la Fédération des entreprises du Gabon (FEG), l'on s'interroge sur les raisons du retard de sa mise en œuvre depuis lors. Conformément à l'engagement qu'il avait pris, le général Oligui Nguema avait à cœur de régler la dette intérieure et de respecter cette promesse faite au patronat.

PROJETS DÉTAILLÉS • Ainsi, une partie de cette enveloppe sera en effet allouée au paiement de la dette de l'État auprès des entreprises, évaluée à 100 milliards de francs CFA, et l'autre partie servira au ministère des Travaux publics pour l'achat de matériels visant à équiper les subdivisions (engins, pièces de rechange etc.), la réfection du Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics du Gabon (LNBTPG) et le financement des travaux sur les axes routiers suivants :

- conception et réalisation des travaux d'aménagement en béton bitumineux de la route Oyem-As-sok- Medzeng (36 km) ;
- conception et réalisation des travaux d'aménagement en béton bitumineux de la route " Sibang-Bambouchine (17 km) y compris de la bretelle de l'école publique " ;
- conception et réalisation des

Il ressort également que, contrairement aux procédures en cours dans les milieux bancaires impliqués dans le remboursement des créances de l'État, il n'y aura plus de double décote imposée aux entreprises devant bénéficier du remboursement de leurs créances.

travaux d'aménagement en béton armé de la route " Petit marché Bel-Air Diba-Diba -lycée public Bel-Air (3 km) " ;

- conception et réalisation des travaux d'aménagement en béton bitumineux de la bretelle "Stade de l'Amitié à Angondjé-Carrefour Mvanayong-Carrefour Alidou-Entrée Cité de la GR (1,865 km) " ;

- conception et réalisation des travaux d'aménagement en béton bitumineux de la bretelle "Carrefour Alidou-Carrefour Chantal (870 ml) " ;

- conception et réalisation des travaux d'aménagement en béton armé de "Voie de dégradation Montagne-Sainte-Camp de Police (200 ml) " ;

- conception et réalisation des travaux d'aménagement en béton armé de la route "Bikele-Bizango (4 km) " ;

- conception et réalisation des travaux d'aménagement en béton armé de la route " Accès Débarcadère Bambouchine (1,500 km) " ;
- conception et réalisation des travaux d'aménagement en béton armé de la route "Cap Caravane-Château jusqu'à Angondjé-Village (10, 200km) "

- et Contrôle et suivi des travaux d'aménagement en béton bitumineux de la route "Oyem-As-sok-Medzeng (36 km)".

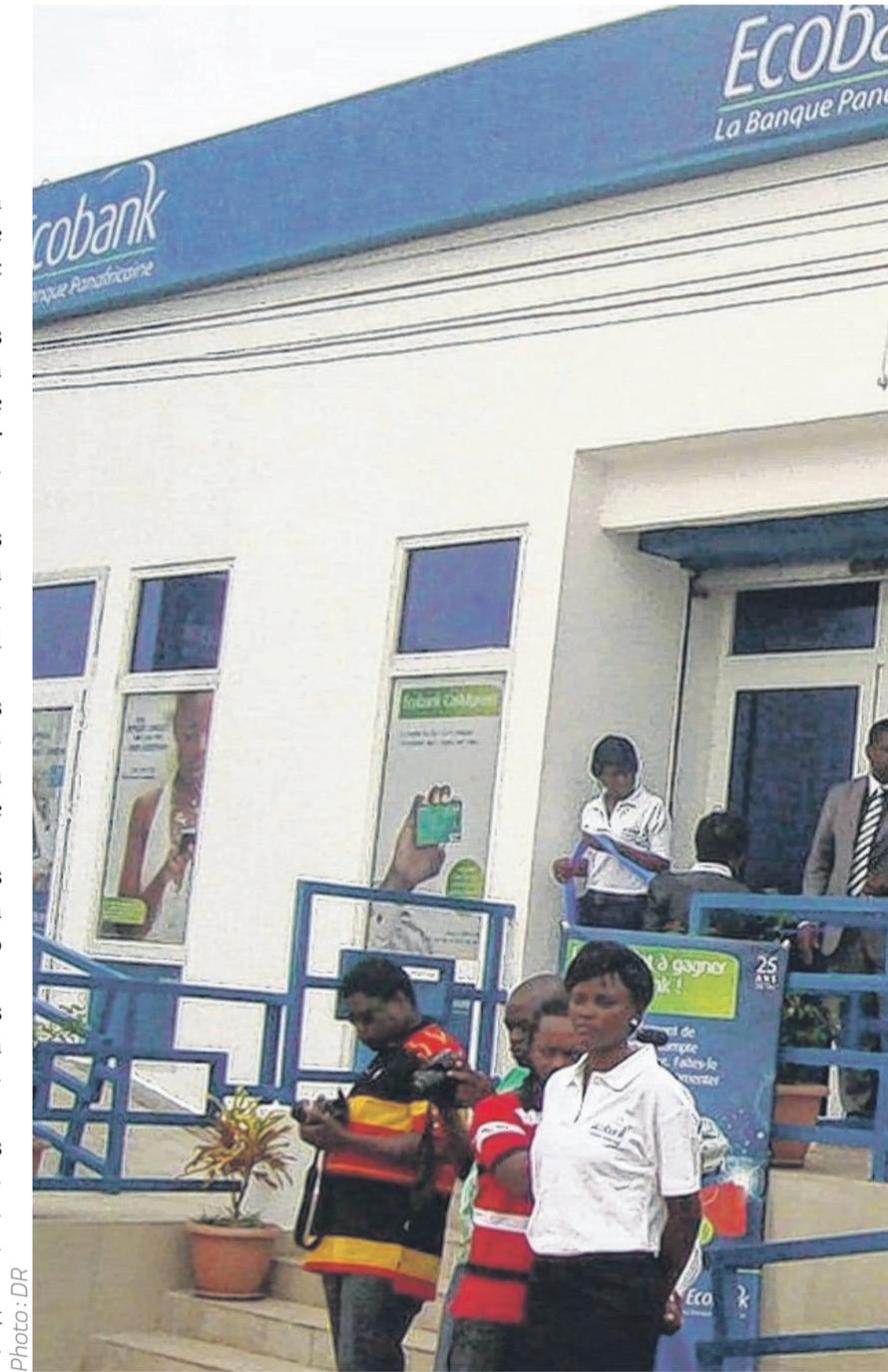


Photo: DR

La multinationale Ecobank a décidé de soutenir le CTRI.

Qui a bénéficié des 574 milliards de francs de règlement en 2022 ?

MSM
Libreville/Gabon

LE règlement de la dette intérieure a été longtemps un jeu de poker savamment entretenu par le régime déchu. Lequel ne semblait pas de privilégier certaines entreprises, à condition de bénéficier en retour de juteuses rétrocommissions. Selon le ministère de l'Écono-

mie et des Participations, une enveloppe de 967,6 milliards de FCFA a été consacrée en 2022 au paiement de la dette publique. Soit 393 milliards de francs pour le règlement de la dette extérieure et 574,5 milliards de francs pour la dette intérieure. Des chiffres qui devraient faire l'objet d'un examen minutieux par la Task force afin d'identifier les principaux bénéficiaires de ces règlements.

Il faut savoir qu'en 2022, le stock de la dette publique du Gabon a augmenté de 5,4 % pour s'établir à 7 131,7 milliards de FCFA. Cette évolution s'explique par la hausse conjointe de l'encours extérieur (+6,7 %) et intérieur (+3,2 %). À fin décembre 2022, la dette extérieure du Gabon s'est établie à 4 524 milliards de francs contre 2 608 milliards de francs pour la dette intérieure.